



Devenir formateur à l'Analyse des accidents du travail dans son entreprise

PUBLIC

Salariés des entreprises ayant déjà une expérience en tant que formateur.

PRÉ-REQUIS

Les participants doivent avoir suivi la formation « Analyser un accident du travail » ou posséder une expérience significative dans l'analyse des accidents du travail.

OBJECTIFS

- Concevoir et animer des modules de formation sur l'analyse des accidents du travail en lien avec le projet prévention de l'entreprise

CONTENU

- Compétences et outils pédagogiques
- Objectifs et principes de l'analyse des accidents du travail
- Référentiel pédagogique analyse des accidents du travail
- Référentiel d'évaluation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés-débats
- Echanges de pratiques
- Travaux en sous-groupes
- Simulation de situations pédagogiques

DURÉE

4 jours non consécutifs (2+2), soit 28 heures de face à face, avec un travail à réaliser en intersession
A noter, le travail intersession nécessitera un temps de travail effectif dans l'entreprise.

VALIDATION

A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise aux participants.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Contactez le préventeur de la Carsat Sud-Est en charge de votre entreprise.

